

## SOCIÉTÉ ANONYME EL-DJEZAÏR IMMEUBLES, Alger

Étude de M<sup>e</sup> Sésini, notaire à Alger.  
SOCIÉTÉ ANONYME  
El-Djezaïr Immeubles  
(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 15 mai 1924)

Suivant acte sous signature privée, en date à Alger du 28 mars 1924, enregistré et annexé à un acte de déclaration de souscription et de versement de capital social reçu par M<sup>e</sup> Sésini, notaire à Alger, dont il sera parlé plus loin, il a été formé une société anonyme ayant pour objet principalement la possession en commun et la gestion d'immeubles urbains et ruraux en Afrique du Nord, accessoirement l'acquisition et la vente d'immeubles urbains et ruraux en Afrique du Nord, et, généralement, toutes opérations foncières et immobilières et financières se rattachant à l'objet ci-dessus.

La société prend la dénomination de « El-Djezaïr Immeubles ».

La durée de La société est de cinquante années, à compter du jour de sa constitution définitive.

Son siège est à Alger, rue Michelet, villa Belvédère.

Le fonds social est de deux cent mille francs, divisé en quatre cents actions de numéraire de cinq cents francs chacune.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de cinq au plus, pris parmi les associés, nommés et révocables par l'assemblée générale.

.....

### II

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Sésini, notaire à Alger, le 9 avril 1924, enregistré, le fondateur de cette société anonyme a déclaré que les quatre cents actions avaient été intégralement souscrites par douze personnes et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale au montant intégral des actions par lui souscrites, soit au total deux cent mille francs.

### III

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires, en date du 18 avril 1924, dont une copie conforme a été déposée au rang des minutes de M<sup>e</sup> Sésini, notaire à Alger, suivant acte reçu par lui le 1<sup>er</sup> mai 1924, enregistré, l'assemblée a nommé pour composer le conseil d'administration :

1° M. Guerlet (Alfred) <sup>1</sup>, ingénieur et propriétaire, demeurant à Alger, boulevard Laferrière n° 11 bis ;

2° M. Cornut (Élie) <sup>2</sup>, industriel, demeurant à Alger ;

3° Et M. Bouchard (Maurice), fondé de pouvoirs de banque, demeurant à Alger.

---

<sup>1</sup> Alfred Guerlet : ingénieur E.C.P., docteur en droit, dirigeant de sociétés, président des Tramways et messageries du Sahel. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways\\_messageries\\_Sahel.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways_messageries_Sahel.pdf)

<sup>2</sup> Élie Cornut (1858-1946) : administrateur-directeur de la Société algérienne de glace hygiénique, administrateur de sociétés. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Alger.\\_glace\\_hygienique.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Alger._glace_hygienique.pdf)

L'assemblée a, en outre, nommé commissaire aux comptes M. Valéry (Justin), fondé de pouvoirs de banque, demeurant à Alger.

Les administrateurs et le commissaire ont déclaré accepter leurs fonctions au cours de cette, assemblée.

En conséquence, La société s'est trouvée définitivement constituée le 18 avril 1924, date de l'assemblée générale constitutive.

#### IV

Une expédition de la déclaration du fondateur ; ensemble la liste des actionnaires et les statuts qui y sont joints et de la délibération de l'assemblée générale constitutive a été déposée à chacun des greffes du tribunal de commerce d'Alger et de la justice de paix du canton Sud d'Alger.

Pour extrait et mention,  
Signé : Sésini.

---